



L'urgence d'une réforme fiscale pour l'attractivité des territoires

Les taxes à la production, un frein à la compétitivité des entreprises

À propos des auteurs



Olivier Babeau

Président fondateur de l'Institut Sapiens

Ancien élève de l'ENS de Cachan, diplômé de l'ESCP, agrégé d'économie et docteur en sciences de gestion, Olivier Babeau est professeur à l'université de Bordeaux. Il est notamment l'auteur de l'Horreur politique (Les belles lettres 2017) et de l'éloge de l'hypocrisie (Editions du Cerf 2018). Il intervient très régulièrement dans les médias pour décrypter l'actualité économique et politique. En décembre 2017, il fonde avec Laurent Alexandre et Dominique Calmels, l'Institut Sapiens, la première think tech française.



Jean-Baptiste Danet

Président de CroissancePlus (2016-2019)

Jean-Baptiste Danet débute sa carrière chez Philips exerçant des fonctions commerciales et marketing. Après 4 ans de direction générale dans le groupe britannique ThornEmi, il devient Président-directeur général d'Euro RSCG Design. En 2001, Jean-Baptiste Danet crée Interbrand France puis dirige Interbrand Europe. Il rejoint l'agence de création Dragon Rouge en 2011, comme directeur général du Groupe et associé des fondateurs, pour définir la stratégie internationale de la société. En 2017, il crée Albumbrands, spécialiste du conseil stratégique de marque à Paris et à Londres, et depuis 2019 il co-préside L'Ambassade, agence de stratégie et d'influence. En juillet 2016, Jean-Baptiste Danet est élu Président de l'association d'entrepreneurs CroissancePlus.



À propos de l'Institut Sapiens

L'Institut Sapiens est la première « think tech » française. Organisme indépendant à but non lucratif, sa vocation est de peser sur le débat économique et social français contemporain par la diffusion de ses idées et d'innover par ses méthodes, son ancrage territorial et la diversité des intervenants qu'il mobilise, afin de mieux penser les enjeux vertigineux du siècle.

Impulsé par Olivier Babeau, Laurent Alexandre et Dominique Calmels, en partenariat avec la chaire Capital Humain de l'université de Bordeaux, Sapiens a vocation à définir le rôle de l'humain dans une société bouleversée par le numérique. Son axe principal de travail est l'étude et la promotion des nouvelles formes d'écosystèmes favorables au développement économique et au bien-être social.

Sapiens fédère un large réseau d'experts issus de tous horizons, universitaires, avocats, chefs d'entreprise, entrepreneurs, hauts fonctionnaires, autour d'adhérents intéressés par le débat touchant aux grands enjeux actuels.

Plus d'informations sur <http://institutsapiens.fr>



À propos de CroissancePlus

CroissancePlus est le premier réseau français des entrepreneurs de croissance.

Créateurs et dirigeants de leur entreprise, les entrepreneurs de CroissancePlus partagent leur expérience et leur pragmatisme afin d'éclairer la décision publique.

Force de propositions, les entrepreneurs agissent pour une réforme de l'environnement économique, social et juridique de l'entreprise.

Reconnue des pouvoirs publics et des leaders d'opinion, CroissancePlus œuvre depuis 1997 à la relance de la croissance et des créations d'emplois.

Lieu d'échanges et de rencontres propice au développement des synergies entrepreneuriales et au partage d'expériences, CroissancePlus constitue un réseau performant d'entrepreneurs qui a vocation à développer l'esprit d'entreprise.

CroissancePlus accompagne ses adhérents, les entrepreneurs, dans leurs différentes phases de développement tant en France qu'à l'international, et les aide à inscrire leur projet dans la durée pour en faire des entreprises de référence et de taille significative dans leur secteur.

<http://www.croissanceplus.com/>

croissanceplus
GRANDIR ENSEMBLE



Préambule

CroissancePlus a sollicité l'Institut Sapiens pour formuler des propositions destinées à améliorer la compétitivité des entreprises françaises et soutenir l'attractivité des territoires. En alliant l'expérience de terrain des entrepreneurs de CroissancePlus et l'analyse macroéconomique des experts de l'Institut Sapiens, notre objectif est d'établir un diagnostic et de proposer des mesures concrètes.

Pour définir un plan d'action efficace de revitalisation de nos territoires, au travers d'une réforme des taxes de production, CroissancePlus et l'Institut Sapiens ont créé un groupe de travail composé de chefs d'entreprises, d'économistes, d'élus locaux et d'universitaires. Nos conclusions visent à alimenter le débat public, notamment dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020 ou de l'évolution des missions des collectivités locales.

Nous ne pouvons que nous satisfaire de la prise de conscience récente sur l'impact des taxes de production, depuis le rapport de l'Inspection générale des finances rendu au Gouvernement il y a tout juste un an. Il y a quelques jours, le Conseil d'analyse économique a réalisé une note sur le sujet qui, selon nous, ne répond que partiellement aux enjeux. Au regard de l'expertise de leurs auteurs, nous avons souhaité intégrer leurs observations dans notre réflexion tout en proposant d'aller plus loin.



Introduction

L'actualité est marquée par de nombreux cas de fermetures d'usines ou de délocalisations, relançant le débat sur la politique industrielle de la France et son efficacité. **Que ce soit Ascoval à Saint Saulve, General Electric à Belfort ou Ford à Blanquefort, la sauvegarde des emplois industriels est au cœur du débat politique et économique local.** On ne compte plus les annonces des élus pour tenter de sauvegarder ces usines dont la survie est érigée au rang de cause nationale, indépendamment du contexte économique, de leurs débouchés commerciaux ou encore de la gamme des produits qui y sont manufacturés. Dès qu'un site menace de fermer il faut le sauver coûte que coûte. A chaque fermeture d'usines, on assiste donc à un véritable bal des pompiers pyromanes : nos élus semblent vouloir se concentrer sur l'extinction du feu plutôt que de tenter de le prévenir en amont.

Pour l'économiste Paul Krugman¹, « *la productivité n'est pas tout, mais dans le long terme elle est presque tout. La capacité d'un pays à améliorer son niveau de vie dépend presque entièrement de sa capacité à faire progresser sa production par travailleur* ». Or la productivité d'une entreprise est très étroitement liée à sa capacité d'investissement, qui elle-même est grevée par les impôts dits « *de production* ».

Dans un environnement concurrentiel caractérisé par l'existence d'un marché commun et d'une mondialisation accrue des facteurs de production, l'attractivité fiscale de nos entreprises est directement liée à leur pérennité.

Ainsi dans un contexte de libre circulation du capital et d'une information parfaite, la concurrence serait responsable de la destruction de 40% des emplois dans l'industrie depuis 1980².

Les premières victimes de ce manque d'attractivité sont les territoires, là où le potentiel d'activité et d'emploi est le plus important.

I) Revitaliser les territoires, un enjeu de compétitivité et d'emploi

La désindustrialisation des territoires a entraîné la dévitalisation des écosystèmes locaux en termes économique et social.

Selon les estimations de l'Institut Sapiens, **un emploi industriel génère 1,27 fois plus de valeur ajoutée qu'un emploi de service**. Ce recul industriel a donc été très dommageable pour nos territoires. La fermeture ou la délocalisation d'une unité de production représente une véritable tragédie économique pour le territoire en question : en plus des emplois directs détruits, ce sont de très nombreux emplois indirects qui sont également menacés de disparition. Une entreprise fixe des populations sur un territoire, elle génère une forte activité économique aux alentours, en faisant vivre de nombreux commerces, artisans locaux et services qui dépendent directement de son activité et de la population active embauchée en son sein. Lorsqu'elle disparaît du paysage économique local, elle entraîne ainsi de nombreux emplois indirects avec elle, dévitalisant toute une zone économique sans possibilité de retour ou d'inversion de tendance.

Certes **le volontarisme pro-business porté par l'exécutif semble porter ses fruits** : l'année 2018 a été la première en 18 ans à connaître une création nette d'emplois industriels, mais a également été celle qui a entérinée l'amélioration de l'attractivité économique de notre pays. Dans son baromètre des investissements directs étrangers, Business France a pointé le regain d'attractivité de l'économie française, dans un

2 - Lilas Demmou (2010) *Le recul de l'emploi industriel en France entre 1980 et 2007. Ampleur et principaux déterminants: un état des lieux*, Persee

contexte international pourtant marqué par les incertitudes liées au Brexit et à la guerre commerciale sino-américaine. L'année dernière, ce sont ainsi 1323 nouveaux projets d'investissements étrangers tous secteurs confondus qui ont été recensés dans notre pays, contre 1298 en 2017.

On constate cependant que les récentes créations d'emplois profitent aux métropoles mais pas aux territoires.

Selon la théorie des « capacités » d'Amartya Sen, 2009, l'attractivité d'un territoire pour les investisseurs est déterminée par les 5 facteurs suivants :

- *le rapport coût/ qualification de la main d'œuvre disponible sur place,*
- *la qualité des infrastructures de transport,*
- *la qualité des infrastructures de communication,*
- *le nombre de fournisseurs potentiels présents sur le territoire,*
- *la taille de la demande locale potentielle,*
- *le nombre de services aux entreprises existants sur ledit territoire.*

Pour ce qui concerne l'attractivité du point de vue des ménages, les facteurs sont les suivants :

- *la capacité de se loger, vêtir, nourrir de manière accessible,*
- *la capacité d'être employé de manière décente, stable et durable,*
- *la capacité de consommer des loisirs (sorties culturelles, pratiques sportives, etc.),*
- *la capacité d'agir de manière libre au quotidien dans ses propres choix, sans être dépendant d'une administration ou d'une logistique complexe,*
- *la capacité de choisir librement une école pour ses enfants,*
- *la capacité d'avoir accès à une offre de soins complète,*
- *la capacité de se déplacer aisément sur le territoire, et la capacité de profiter du patrimoine géographique (accès à la mer, à la montagne, etc.).*

On comprend donc à travers ces exemples, que les métropoles accaparent le surplus d'attractivité, car elles disposent à la fois d'un taux d'équipement et d'accès aux services publics bien plus élevé que dans les territoires plus ruraux.

Cette situation s'illustre également dans les chiffres du Ministère du Travail, qui nous apprennent que la dynamique de l'emploi est bien plus positive dans des grandes villes à forte dominance tertiaire et moins dans les territoires déjà touchés par la désindustrialisation. En ce qui concerne le nombre de demandeurs d'emplois, Douai et Maubeuge ont connu une hausse de 5% depuis 2013, quand Toulouse et Nantes ont eux profité respectivement d'une baisse de 7% et 6% sur la même période³.

II) Les taxes de production ont une responsabilité directe dans la perte d'attractivité des territoires

- **Taxes de production : de quoi parle-t-on ?**

Le terme générique d'impôts de production recouvre plusieurs types de taxes. Le Conseil d'analyse économique les classe en cinq catégories: impôts sur le facteur travail, le facteur capital, le foncier, la valeur ajoutée (VA) ou le chiffre d'affaires (CA).⁴

Impôts sur la production payés par les entreprises en milliards d'euros		
	2016	2019
Impôts sur la masse salariale ou les effectifs employés	26,2	—
• Versements transports	7,2	—
• Taxes sur les salaires	6,1	—
• Forfait social	5,2	—
• Autres	7,7	—
Impôts sur le chiffre d'affaires (C3S)	3,6	3,8
Impôts sur la valeur ajoutée (CVAE)	13,3	14,0
Impôts sur le foncier	24,6	—
• Taxe sur le foncier bâti	12,1	—
• Contribution foncière sur les entreprises (CFE)	6,5	—
• Autres	6,0	—
Autres impôts sur la production	4,5	—
Total	72,1	—

*Lecture : Ces impôts correspondent à la catégorie D29 de la comptabilité nationale.
Sources : Conseil national de l'industrie (CNI) (2018) : La fiscalité de production, Rapport du CNI, avril, PLF et PLFSS 2019.*

3 - Ministère du Travail – demandeurs d'emplois de catégorie A par ville, 2019.

4 - Note CAE, « les impôts sur (ou contre) la production », numéro 53, juin 2019

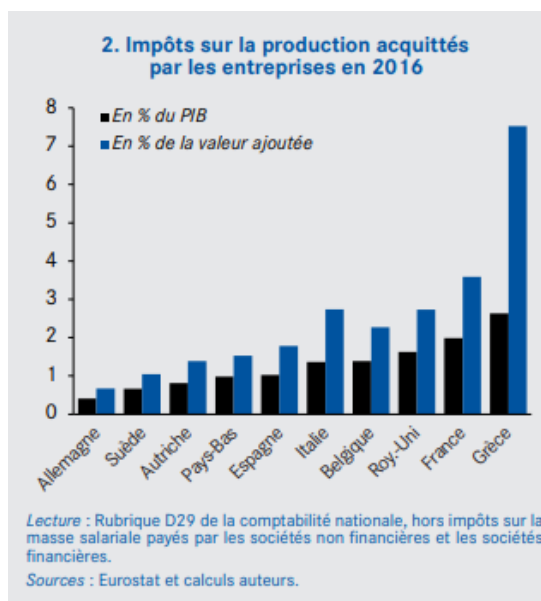
Le point commun de ces taxes est qu'elles sont toutes découplées des résultats de l'entreprise. Autrement dit, qu'elle soit en difficulté ou en forte croissance, une entreprise devra s'en acquitter, au détriment de l'investissement et/ou de l'innovation.

- **Taxes de production = Déficit de compétitivité**

Le différentiel de compétitivité entre la France et l'Allemagne notamment, en ce qui concerne la capacité de production, s'explique souvent par l'écart existant entre les taxes de production.

En France, les impôts de production représentent 72 milliards d'euros par an, soit 3,2% du PIB français, contre 1,6% en moyenne en Europe et 0,5% en Allemagne.

Dans sa note du 25 juin 2019, le Conseil d'analyse économique alerte ainsi sur l'effet néfaste de ces impôts sur nos entreprises. Une rapide comparaison européenne de l'ampleur des impôts sur la production des entreprises permet d'appréhender la distorsion de concurrence existante au sein de la zone euro.



A titre de comparaison, le poids de ces impôts (72 milliards €) représente 2,4 fois celui de l'impôt sur les sociétés (30 milliards). Ils ont progressé à hauteur de 20 % en dix ans (60 milliards d'euros en 2007), à un rythme plus rapide que le PIB (+14 %).

Ces impôts sont un frein à la compétitivité des entreprises industrielles: en 10 ans, la part des exportations françaises de marchandises dans celles de la zone euro est passée de 13,3 % à 11,7%.

- **CVAE et CFE : taxes les plus toxiques pour nos entreprises**

La CVAE, la CFE et la CS3, cibles de notre étude, représentent 24,3 milliards d'euros.

L'étude du CAE préconise une suppression rapide de la C3S, car elle serait responsable d'une réduction des exportations de nos entreprises de 1%, et diminuerait drastiquement leur probabilité de survie. Rappelons que la C3S n'a été supprimée en 2016 que pour les entreprises de moins de 19 millions d'euros de chiffres d'affaire, pour une suppression annoncée comme définitive pour 2017.

Si la proposition de suppression de la C3S pour les 19 000 entreprises qui continuent de s'en acquitter serait bienvenue, elle ne doit pas occulter l'impact de la CVAE et de la CFE, taxes qui, selon notre étude, sont les plus toxiques pour les entreprises.

En effet, si l'on souhaite opérer un choc de compétitivité global qui bénéficie à toutes les entreprises, pour recréer de la croissance et des emplois sur tout le territoire, nous devons nous attaquer également à la CVAE et à la CFE.

La CVAE taxe à la fois la masse salariale et l'excédent brut d'exploitation (EBE), sans pouvoir déduire de l'assiette des charges économiquement liées à leur production (les amortissements). Elle affecte ainsi directement les capacités d'investissement et d'innovation des entreprises.

- **Tous les secteurs sont concernés**

CVAE et CFE sont qualifiées de taxe de production, ce qui laisse penser que seules les entreprises industrielles seraient impactées. Or, les services et le commerce sont principalement concernés par la CVAE puisqu'ils ont pour principale valeur ajoutée leur masse salariale. En effet, dans les services la CVAE taxe directement la valeur ajoutée, donc les salaires. Ces derniers pèsent entre 50 à 80% du prix de vente d'un bien (selon les secteurs), soit le double de ce qui est pratiqué dans l'industrie.

De la même manière, la CFE impacte également les services et les commerces, au titre de leurs locaux et magasins.

- **Le mode de calcul ne reflète pas les résultats de l'entreprise.**

Contrairement à l'impôt sur les sociétés, les taxes sur la production sont injustes car elles ne reflètent pas la contribution de l'entreprise sur la base de ses résultats. En cas de retournement de conjoncture, les entreprises continuent de les payer. Elles constituent ainsi un frein réel à l'investissement économique en orientant les choix des entrepreneurs et en freinant leurs investissements, leurs recrutements et donc leur croissance.

- **Preuve par l'exemple : comment la CVAE et la CFE impactent les entreprises ?**

Nous avons analysé les chiffres de plusieurs entreprises de croissance, de secteur différent, de taille différente, pour établir nos propositions⁵.

Du point de vue du chiffre d'affaires, la CVAE et la CFE peuvent représenter certes une part minime. Mais, en termes d'impact sur le résultat d'exploitation, d'impact sur les capacités d'innovation ou encore d'impact sur l'emploi, nos exemples sont édifiants !

Ainsi :

- Pour une entreprise industrielle de moins de 50 salariés et de près de 8 millions d'euros de chiffre d'affaires, en région Rhône-Alpes, si CVAE et CFE représentent 0,20% du chiffre d'affaires, le taux grimpe à plus de 5% du résultat d'exploitation.
- Un groupe industriel fiscalement intégré de plus de 500 salariés et de plus de 50 millions de chiffre d'affaires s'acquitte d'un montant de CVAE+CFE équivalent à 1,1% du chiffre d'affaires mais qui représente près de 15% de son résultat d'exploitation.
- Pour une entreprise à forte composante d'innovation, CVAE et CFE représentent 26% des dépenses de R&D éligibles au CIR.
- Pour une entreprise d'ingénierie industrielle, en 2018, le montant acquitté au titre de la CVAE et de la CFE équivalait à 128% de l'investissement en logiciels informatiques pourtant indispensables à l'exercice de son activité.

- Pour les entreprises de services qui ont pour valeur ajoutée la masse salariale, l'impact de la CVAE peut être bloquant en termes de recrutement. Ainsi, pour une société de services à la personne, fiscalement intégrée, de plus de 10 000 salariés sur l'ensemble du territoire, CVAE et CFE représentent 1,2% du CA mais 35% du résultat d'exploitation. Avec ces deux taxes, cette entreprise pourrait rémunérer (ou embaucher !) 150 personnes.

Nos propositions :

- **Déplacer la comptabilisation de ces taxes des lignes de résultats opérationnels vers la ligne impôts sur les sociétés en bas du compte de résultat.**

Cela lèvera les freins psychologiques à l'investissement et améliorera significativement l'attractivité de nos entreprises dans les territoires vis-à-vis des investisseurs étrangers qui comparent le résultat opérationnel dans l'entreprise par pays au moment de leur benchmark précédant les décisions d'investissement.

- **Prévoir une trajectoire de baisse de ces taxes sur 5 ans, accompagnée d'un engagement ferme de réalisation.**

L'impact de cette baisse de recette sera limité pour les finances publiques, car cette baisse de coûts pour les entreprises, induit un profit taxable à l'impôt sur les sociétés qui est aujourd'hui à 30%. Ainsi, l'impact négatif net sera globalement réduit à 70% de l'effort engagé.

- **Mettre en place une nouvelle matrice de redistribution transitoire entre les Régions.**

La ventilation des recettes CVAE et CFE se concentrant sur celles qui développent des plans de réindustrialisation et de développement économique. De plus, il est évident que des territoires sont arrivés à une telle désindustrialisation qu'il faut repenser le modèle et les aider spécifiquement pour que la population retrouve un emploi, sauf à créer des déserts économiques.

Ces propositions pourraient être expérimentées par deux ou trois régions pilotes afin d'observer l'impact sur l'attractivité économique du territoire et ainsi d'adapter le modèle en fonction du retour d'expérience de tous les acteurs concernés.

Le coût réel de cette opération, chiffré par nos équipes à 5 milliards d'euros par an, ne semble pas excessif pour une véritable politique sociale de relance de l'activité des territoires par l'attractivité. Il pourrait se révéler inférieur à mesure que la réindustrialisation permettra une renaissance économique de nos territoires. Une mesure gagnante pour tout le monde pouvant à la fois satisfaire nos entreprises et nos territoires.

